

« Je ne remplace plus un prof absent 15 jours ! »

Pour Patrick Dekelver, on perd 2.400 heures de cours par semaine, rien qu'à Bruxelles et en Hainaut

La colère monte à nouveau parmi les directeurs d'école, essentiellement du réseau libre, confrontés à une pénurie d'enseignants qui semble plus criante que jamais. « Ce sont des milliers d'heures de cours qui ont été perdues depuis la rentrée », clame Patrick Dekelver, directeur d'école et président de l'Adibra, fustigeant, une nouvelle fois, le rôle du décret « titres et fonctions » qui accroît cette pénurie de par la surcharge administrative qu'il entraîne.

« C'est simple: je ne cherche plus de remplaçant quand un enseignant est malade pour 15 jours, je me débrouille en interne », lance celui qui dirige une école à Waterloo et est par ailleurs le président de l'Association des directeurs de l'enseignement secondaire catholique de Bruxelles et du Brabant (Adibra). « Vous imaginez qu'il y a 1.000 heures de cours par semaine qui ne sont pas données à Bruxelles, 2.400 en y ajoutant

le Hainaut ? Quand un prof exerçait trois fonctions (par exemple, français, sciences humaines et religion) qui pouvaient lui donner un horaire complet, si je dois le remplacer, je dois chercher trois candidats qui ont le titre requis ! »

AÏE, UN P.-V. DE CARENCE

Flash-back : le décret « titres et fonctions » est entré en vigueur en 2016. Il entend encadrer l'en-

gagement d'un enseignant et s'assurer qu'un professeur a suivi la formation adéquate pour le cours qu'il va donner. Un directeur devra ainsi donner la priorité à quelqu'un qui a un titre requis. S'il n'en trouve pas, il pourra passer à un titre suffisant, puis à un titre en pénurie (listé ou non listé). Mais à chaque fois, un p.-v. de carence devra être produit, prouvant que l'effort de recherche a été fait.

C'est ce p.-v. de carence qui gonfle la surcharge administrative dont se plaignent les direc-

teurs. Au même titre que le fonctionnement visiblement imparfait d'outils informatiques. Après une première poussée de fièvre, la ministre avait assoupli la pratique du décret, mais ces assouplissements ont été levés il y a quelques mois et la situation redevient explosive.

« Le contexte de la pénurie d'enseignants, couplée à la réforme des titres et fonctions, crée un triste décor: celui de classes sans enseignants ! » Laurent Henquet est député MR et ancien directeur d'école secondaire. Il s'apprête à interpeller le ministre de l'Éducation sur le sujet. « Depuis la rentrée, malgré les nombreuses démarches menées par les directions et leur secrétariat, de nombreux élèves restent sans professeurs ! Vu l'absence de candidats, les démarches prévues dans le décret, qui devaient rester exceptionnelles, sont devenues systématiques ! Le nombre de p.-v. de carence à établir explose ! Il convient aujourd'hui d'en prendre la

mesure et d'y réagir promptement. La surcharge pour les secré-

tariats est devenue insoutenable ! »

« C'EST ABSURDE ! »

Le député souhaite que la ministre prenne des mesures pour rendre plus de liberté aux directions et ce d'autant que l'autonomie de celles-ci est une valeur largement partagée par les auteurs du Pacte d'excellence.

« La ministre doit lever l'obligation de production du p.-v. de carence pour les titres de pénurie et fusionner titre requis et titre suffisant pour faire gagner un temps précieux aux équipes en place et éviter la fuite des jeunes enseignants pour cause d'horaires éclatés sur plusieurs établissements. L'absurdité, c'est qu'il y a d'excellents enseignants qui sont privés de poste parce qu'ils n'ont pas le titre requis alors qu'ils donnaient entière satisfaction avant l'entrée en vigueur du décret. Il faut vraiment plus faire confiance aux directions. »

Plus de confiance et d'autonomie, c'est aussi ce

que revendique Patrick Dekelver qui charge durement les syndicats.

CALICOTS SUR LES ÉCOLES

« C'est invivable, c'est Kafka, digne des ex-pays de l'Est ! », tempête le président de l'Adibra. « Les syndicats ont voulu limiter l'autonomie des directeurs. Ils préfèrent qu'il n'y ait pas cours plutôt que d'assouplir le décret. On ne va pas en rester là. On va afficher des calicots sur nos écoles pour expliquer aux parents pourquoi leurs enfants n'ont pas cours », lance le directeur qui avoue avoir déjà changé l'intitulé de certains cours pour garder un enseignant. ●

DIDIER SWYSEN

Cela avait déjà été le cas en 2017

Assouplir ? La ministre y réfléchit

Mise sur la sellette, la ministre de l'Éducation, Marie-Martine Schyns (cdH), répond qu'elle rencontre régulièrement le monde scolaire sur cette thématique, notamment les fédérations de directeurs, cela va de soi. Va-t-elle intervenir pour soulager les directions face à la charge de travail ? Rappelons qu'elle avait déjà décidé d'assouplir le décret en avril 2017, mais ces assouplissements avaient été levés il y a plusieurs mois, avant même

cette année scolaire. Le directeur général de l'enseignement catholique, Étienne Michel, répète que la ministre s'était engagée à supprimer les p.-v. de carence pour les fonctions en pénurie. « *Tout ce que je peux dire à ce stade est que nous travaillons à de nouveaux assouplissements* », répond laconiquement son porte-parole. Les directeurs attendent et espèrent... ●

D.S.W.

4 fois plus de temps pour des démarches

On parle rarement des secrétaires de direction de nos écoles secondaires. Ils sont pourtant en première ligne pour affronter la paperasserie. « *Le décret « titres et fonctions » est une bonne chose, car cela clarifie la situation et la rend plus équitable entre les réseaux. Malheureusement, les outils en ligne ne fonctionnent pas très bien et certaines démarches administratives prennent quatre fois plus de temps* », explique Claire Despontin, secrétaire de direction à l'Institut Sainte-Ursule à Namur.

JUSQU'À QUATRE FONCTIONS

Elle évoque des enseignants qui donnent des cours différents, jusqu'à quatre fonctions... En cas de remplacement, cela peut mener à rencontrer quatre fois plus de candidats (un par fonction). Avec bien souvent des p.-v. de carence à produire.

« *Cela faisait 30 ans que l'on attendait cette réforme, mais c'est vrai qu'il y a des soucis pour engager des personnes pour des fonctions différentes* », renchérit Didier Wrincq, secrétaire de direction à l'école Sainte-Marie de Namur. « *Moi, j'estime que cela me donne de 15 à 20 % de travail en plus. C'est moins que ce que subit M^{re} Despontin, mais dans mon école d'enseignement général, il y a beaucoup moins de fonctions que dans l'enseignement technique et professionnel. C'est vrai que Primoweb ne fonctionne pas très bien. Les CV ne sont pas toujours mis en ligne au bon endroit, cela nous demande beaucoup plus de vérifications. S'il pouvait y avoir un système de vérification en amont de notre travail, cela nous aiderait déjà.* » Des assouplissements demandés, mais sans écho favorable pour l'instant. ●

D.S.W.

Pénurie : les cours les plus touchés

S.O.S profs de langues et religion

Quelles sont les matières les plus touchées par la pénurie d'enseignants ? Dans le fondamental, il est difficile de recruter des enseignants titulaires du titre requis dans les fonctions d'instituteur maternel en immersion linguistique (37 % de nouveaux enseignants n'ont qu'un titre de pénurie ou non listé), maître de seconde langue (35 %), maître de morale ou de religion (25 %), maître de philo et citoyenneté (22 %) et instituteur primaire en immersion (19 %). À l'inverse, 98 % des jeunes instituteurs maternels, primaires, maîtres de psychomotricité et d'éducation physique possèdent le titre requis ou un titre suffisant.

Dans le secondaire inférieur, les fonctions de pratique professionnelle et de cours techniques sont fort touchées, avec

des taux de titres de pénurie ou non listés atteignant respectivement 70 et 44 %. Il s'agit souvent de professionnels qui entrent dans l'enseignement sans titre pédagogique.

Pour les cours généraux, la proportion de titres de pénurie est élevée chez les profs de langues (31 %), morale/religion (23 %), sciences (19 %), éducation plastique/musicale (19 %), sciences éco (18 %) et maths (15 %). Au niveau supérieur, le constat s'aggrave pour les profs de pratique. Des taux élevés de titres de pénurie ou non listés affectent les profs de morale/religion (45 %), géo (42 %), gym (31 %), maths (29 %), langues (29 %), sciences éco (20 %), latin/grec (18 %), français (17 %), sciences (14 %) et histoire (13 %). ●

D.S.W.

Les syndicats remontés contre le Segec**« Le souci vient du réseau catholique »**

Mis durement en cause par Patrick Dekelver, les syndicats répondent du tac au tac. « Le décret apporte énormément de clarté et de progrès dans la nomination des enseignants. Le souci vient du réseau catholique qui recrutait de façon peu orthodoxe. Ce sont d'ailleurs ses directeurs, soutenus par le Segec, qui parlent de problèmes », lance Joseph Thonon (CGSP). « On veut nous faire jouer le mauvais rôle, mais on est ouvert à la discussion et à des assouplissements pour les fonctions en forte pénurie s'il y a des balises importantes. Sinon, à quoi sert la réforme si l'on peut engager n'importe qui sans conditions ? »

Eugène Ernst défend les intérêts de la CSC (syndicat chrétien), mais cela ne rend pas son discours plus tendre envers le Segec : « Le vrai problème est celui de la pénurie des enseignants, la vraie question : comment éviter que 25 à 30 % d'entre eux quittent le métier dans les cinq ans ? Des améliorations techniques ont été apportées au décret, je ne dis pas qu'il ne faut pas en faire d'autres, mais certains tiennent des propos exagérés et le réseau catholique n'est pas celui qui favorise la

mise en place du décret, comme il est, par ailleurs, le plus réticent sur la question de l'amélioration de la formation des enseignants. Une telle attitude ne facilite pas les choses (...). Ce décret « titres et fonctions » a été voté en 2014 et est entré en vigueur en 2016. Certains ont tout fait pour le retarder. »

VÉTÉRINAIRE

Pour bien faire comprendre la situation, M. Ernst emploie un exemple imagé : « Que diriez-vous si votre enfant était soigné par un vétérinaire ? Pourtant, si on ne trouvait pas de médecin, un vétérinaire pourrait faire l'affaire, il a reçu les bases de la médecine. Eh bien, c'est ce que nous faisons déjà dans l'enseignement. Quelqu'un qui a un titre suffisant ou en pénurie peut enseigner. C'est logique de demander aux écoles de prouver qu'elles n'ont trouvé personne de plus qualifiée ! ». ●

D.SW.

Le patron de l'enseignement catholique réplique**« La ministre s'est engagée »**

Le Secrétariat général de l'enseignement catholique (Segec) est largement mis en cause par les syndicats. Ce serait donc le « mauvais diable » qui agiterait les esprits ? « Nous comprenons ce que vivent les directeurs et partageons le point de vue de M. Dekelver et de ses collègues », répond Étienne Michel, le directeur général du Segec. « Si la question est aussi prégnante dans l'enseignement catholique, c'est parce que nous représen-

tons 60 % de l'enseignement secondaire et que c'est surtout là que ce problème se pose. »

« LES ENFANTS LE PAIENT »

M. Michel ne s'étonne pas des états d'âme syndicaux vis-à-vis des prises de position du Segec : « Ce que je vois, c'est que les élèves loupent, en moyenne, deux heures de cours par semaine à cause de cette situation, qu'un nombre important d'élèves est privé de cours pendant des périodes assez

longues. Ce décret ne crée pas la pénurie, mais l'aggrave. Pour s'y retrouver dans le maquis de ce décret, un juriste est presque nécessaire. Il faut donc l'assouplir et j'espère que la ministre tiendra l'engagement qu'elle a pris par rapport aux p.-v. de carence pour les fonctions en pénurie. Que l'on fasse confiance aux directeurs, car je trouve que le prix de la méfiance est actuellement élevé et ce sont aussi les enfants qui le paient ! ». ●

D.SW.